

POUR VOUS
LE DÉPARTEMENT AGIT !



SAÔNE
& LOIRE
DÉPARTEMENT



DOSSIER DE PRESSE

SIGNATURE DE LA CHARTE
DU PREMIER ACCUEIL SOCIAL
INCONDITIONNEL DE PROXIMITÉ
Sennecey-le-Grand

VENDREDI 17 JANVIER 2025

SIGNATURE DE LA CHARTE

DU PREMIER ACCUEIL SOCIAL

INCONDITIONNEL DE PROXIMITÉ

Maison des solidarités de Sennecey-le-Grand

Le Département de Saône-et-Loire représenté par Carole Chenuet, conseillère départementale déléguée à l'action sociale territorialisée, a signé ce vendredi 17 janvier 2025 avec les partenaires locaux, les CCAS de Sennecey-le-Grand, Buxy, Saint-Gengoux-le-National, et France Services portés par les communautés de communes Entre Saône et Grosne et Sud Côte Chalonnaise, la charte partenariale relative au « premier accueil social inconditionnel de proximité ». Il s'agit de garantir à chaque citoyen, quelles que sont les difficultés qu'il rencontre, un accueil, une prise en charge et une orientation adaptés. Une action soutenue par l'État dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Le premier accueil social inconditionnel de proximité a pour objectif de garantir à toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social, une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et préoccupations afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée, dans le respect du principe de participation de la personne aux décisions qui la concernent.

Il est inconditionnel car il a vocation à recevoir toute personne qui le souhaite : accueil neutre, ouvert à tous, gratuit et offrant des temps de réception sans rendez-vous et sur rendez-vous.

Il est dit de proximité car il doit être facilement accessible à toutes les personnes concernées. Chaque citoyen devrait pouvoir se rendre dans un lieu d'accueil en 30 min de transport maximum.

Les acteurs concernés :

- ➔ Les services du Département de Saône-et-Loire
- ➔ Les Centres communaux d'action sociale et Centres intercommunaux d'action sociale
- ➔ Les espaces France services.

En bref, les structures qui assurent des missions d'accueil généraliste.

QUELS SONT LES ENJEUX ?

POUR LE PUBLIC

- ➔ Disposer d'un lieu d'accueil à proximité garant d'une écoute, d'une réponse adaptée et complète ;
- ➔ Avoir le choix de se rendre dans le lieu d'accueil qu'il souhaite en étant assuré de la fiabilité de la réponse ;
- ➔ Avoir face à lui des professionnels soucieux d'apporter une réponse coordonnée qui évite les redondances et les erreurs d'orientation.

POUR LES PARTENAIRES

- ➔ Favoriser les échanges et créer de l'intelligence collective ;
 - ➔ Renforcer les compétences sur de nouvelles problématiques ;
 - ➔ Donner du sens à l'action publique.
- En somme, être au service du public, en mobilisant un réseau de partenaires sur un territoire et ne plus raisonner uniquement avec l'approche de la structure de rattachement.

POUR LES PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL

- ➔ Valoriser le métier d'accueillant encore malheureusement trop peu reconnu ;
- ➔ Développer une véritable culture commune ;
- ➔ Casser les représentations.

AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

Le déploiement de ces réseaux locaux de lieux de premier accueil social inconditionnel de proximité dans les territoires s'appuie sur des outils et un cadre définis :

- ➔ une plateforme de ressources partagées (prototype) sur une base « wiki » collaborative : Infopublic71
- ➔ une charte partenariale adaptée à chaque territoire d'action sociale. Cette charte a pour objectif de formaliser les engagements des partenaires, acteurs locaux du premier accueil social inconditionnel de proximité.

AU NIVEAU DU PÉRIMÈTRE DE LA MAISON DES SOLIDARITÉS DE SENNECEY-LE-GRAND

Les acteurs concernés par ces réseaux locaux de premier accueil sont les structures qui assurent des missions d'accueil généraliste :

- ➔ La Maison Départementale des Solidarités de Sennecey-le-Grand
- ➔ Le CCAS de Sennecey-le-Grand
- ➔ Le CCAS de Buxy
- ➔ Le CCAS de Saint-Gengoux-le-National
- ➔ France Services porté par la communauté de communes Entre Saône et Grosne et Sud Côte Chalonnaise
- ➔ France Services porté par la communauté de communes Sud Côte Chalonnaise

LE CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITÉS, C'EST QUOI ?

Issue des États généraux du travail social, la généralisation du premier accueil social inconditionnel de proximité a été inscrite dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Pour la période 2024-2027 l'ancienne CALPAE (convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi) a été remplacée par le Pacte national des solidarités. Il s'inscrit dans la continuité de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. **Cette nouvelle contractualisation entre l'État et le Département de Saône-et-Loire se traduit par la signature d'une convention sur le champ des solidarités : le contrat local des solidarités.**

Adopté par l'assemblée départementale du 28 mars 2024, il porte sur trois axes :

- ➔ La prévention de la pauvreté et la lutte contre les inégalités dès l'enfance
- ➔ L'accès aux droits et la prévention de la bascule dans la grande pauvreté
- ➔ La transition écologique et solidaire.

Le Département de Saône-et-Loire continue de s'engager à piloter la structuration d'un réseau de premiers accueils sociaux inconditionnels de proximité pour formaliser la dynamique partenariale et consolider l'action au bénéfice des personnes accompagnées.

Cette action est en cohérence avec les ambitions et orientations du Schéma unique des solidarités du Département de Saône-et-Loire « Solidarités 71 » voté en 2023. Une des ambitions du Schéma départemental, de « faciliter le parcours des bénéficiaires des services départementaux à tout âge de la vie », s'engage sur l'accueil du public et les actions favorisant l'accès aux droits.



CONTACT PRESSE
DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
Edwige Labruyère
Hôtel du Département - Rue de Lingendes CS 70126
71026 Mâcon cedex 9

07 85 11 87 78
e.labruyere@saoneetloire71.fr